

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13/02/2008  
Publication : 15/02/2008



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008 - 2-5-29

Séance du vendredi 8 février 2008

### COLLEGE LA LARGUE A SEPPOIS LE BAS Extension et restructuration

#### Avenant n° 4 au marché 336/05

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU les délibérations de la Commission Permanente du 27 août 2004 et 10 juin 2005 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995,
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 29 janvier 2008
- VU le rapport du Président du Conseil Général

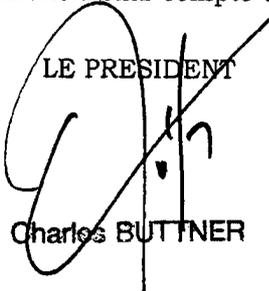
#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les prestations en plus et en moins values  
- Remplacement du disjoncteur de la machine à laver, alimentation de ruban chauffant, volets roulants et ascenseur
- ❖ et autorise le Président à signer l'avenant n°4 au marché n°336/05 conclu avec la société PARELEC de WALHEIM pour un montant de 6 171.27 € HT (7 380.84 € TTC) soit une augmentation de 10.74 % du montant du marché initial compte tenu des avenants n° 1, n°2 et n° 3.

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT

  
Charles BUTTNER